

## RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES	2045
Date dépôt / modification	28/09/2022
Date validation	09/11/2022

### MASTER DE SPÉCIALISATION EN FORMATION D'ENSEIGNANTS

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	1. Sciences humaines et sociales	DOMAINE D'ÉTUDES	10bis. Sciences de l'éducation et Enseignement
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

#### A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants établit que tout cursus en enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles doit être organisé dans le cadre d'une codiplômation qui réunit au moins deux types d'opérateurs de formation différents.

L'objectif visé par ces codiplômations est double :

- fédérer l'expertise acquise par chacune de ces différentes formes d'enseignement, au service de renforcements disciplinaire et pédagogique de la formation des futurs enseignants ;
- éviter des filières étanches en suscitant et en augmentant les synergies dans tous les cursus entre institutions en vue de favoriser l'accompagnement vers un métier commun.

Chaque opérateur de formation apporte ses propres spécificités dans la mise en œuvre des cursus en enseignement, qui sont présentées ci-après.

- Les **hautes écoles** dispensent un enseignement supérieur poursuivant une finalité professionnalisante de haute qualification, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur.

Les stages en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les hautes écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle.

Sur le plan pédagogique, les hautes écoles forment des praticiens réflexifs, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les hautes écoles déploient un accompagnement de proximité (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

- Les **universités** offrent quant à elles une formation liant étroitement recherche scientifique et les matières enseignées en vue de soutenir l'acquisition progressive de compétences complexes. Cette spécificité requiert d'inviter les équipes d'enseignants, toutes actives dans la recherche et reconnues par les communautés scientifiques de référence, à intervenir aux niveaux 6 (bachelier), 7 (master) et 8 (docteur) du cadre des certifications de l'enseignement supérieur et

de stimuler les mécanismes d'appropriation de la démarche scientifique. Point d'orgue de cette appropriation, le mémoire incarne l'intégration de compétences complexes en permettant à l'étudiant de prendre part à la création du savoir scientifique.

Outre les aspects développés dans le cadre des certifications pour les niveaux 6 et 7, l'université veille à développer dans toutes ses formations les compétences suivantes :

- se construire un bagage méthodologique pertinent dans le champ de la spécialisation théorique, y compris des capacités de création et d'adaptation de modèles, d'instruments ou de procédures ;
  - adopter une approche critique d'un phénomène en mobilisant les modélisations théoriques adéquates ;
  - adopter une approche systémique et globale d'un phénomène : percevoir le contexte et ses enjeux, les différents éléments de la situation, leurs interactions dans une approche dynamique ;
  - synthétiser avec discernement les éléments essentiels d'un phénomène, faire preuve d'abstraction conceptuelle afin de poser un diagnostic basé sur les preuves et de dégager des conclusions pertinentes ;
  - élaborer une démarche rigoureuse d'analyse et de résolution de problématiques incluant traitement de données, interprétation de résultats, formulation de conclusions scientifiques et élaboration de solutions dont la faisabilité et la pertinence sont évaluées ;
  - développer une culture personnelle en épistémologie et histoire de sa discipline ainsi qu'en éthique des sciences, culture indispensable au développement d'une pensée critique et réflexive fondée sur des savoirs qui prennent la science et son développement comme objets.
- **L'enseignement artistique** dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Il associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologies et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

## **B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION**

Cette formation s'adresse en particulier aux membres du personnel, chargés, en haute école ou dans un établissement d'enseignement supérieur de promotion sociale, des unités d'enseignement relevant des axes suivants, relatifs à la formation initiale des enseignants:

- formation disciplinaire incluant des aspects de la didactique de la discipline ou appliquée à la discipline, pour ce qui relève des aspects didactiques et visant des matières qui seront enseignées par le futur enseignant ;
- formation à et par la pratique ;
- formation didactique et pédagogique ;
- formation à et par la recherche en éducation et en didactique.

Ce titre doit être obtenu dans les six ans à dater de la première désignation dans une fonction pour laquelle ce master est exigé. Au-delà de cette période, le membre du personnel ne peut plus être désigné dans cette même fonction ou dans une fonction soumise aux mêmes exigences.

Les détenteurs du master de spécialisation en formation d'enseignants sont réputés titulaires du Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur en Hautes Ecoles et dans l'Enseignement supérieur de Promotion sociale défini par le décret du 17 juillet 2002.

Ont accès au master de spécialisation en formation d'enseignants les étudiants qui :

- sont titulaires d'un master en sciences de l'éducation;
- sont titulaires d'un master de spécialisation en Enseignement;
- sont titulaires d'un master en enseignement section 4;
- sont titulaires d'un master qui correspond à un des titres requis correspondant à un des cours à conférer tel que définis à l'annexe 2 du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, ledit cours faisant partie du programme de la formation initiale directe ou différée à l'enseignement. Ce master étant complété par le grade académique de master en enseignement section 5.

Ont aussi accès au master de spécialisation en formation d'enseignement les membres du personnel qui sont détenteurs d'une reconnaissance d'expérience utile et de notoriété qui se destinent à prendre en charge, l'enseignement de la didactique d'un ou plusieurs cours artistiques dans les écoles supérieures des arts.

### **C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION**

Le master de spécialisation en formation d'enseignants poursuit comme objectifs particuliers l'acquisition des compétences suivantes:

1. la maîtrise de la didactique de la ou des disciplines concernées ou de la didactique appliquée à ces disciplines;
2. la connaissance et la compréhension des lieux de formation au sein desquels on aura à exercer et de ceux au sein desquels exerceront ses futurs étudiants;
3. la capacité à accompagner des personnes en situation de formation professionnelle;
4. la maîtrise des spécificités de la pédagogie pour adultes et notamment les jeunes adultes;
5. la capacité à participer à la conception de dispositifs de formation pour enseignants et à mettre en œuvre ces dispositifs;
6. la capacité à observer, à analyser et à évaluer des éléments de pratique professionnelle enseignante en vue de conseiller et d'aider à réajuster ces pratiques en s'inspirant notamment de résultats de recherches scientifiques en éducation, en didactique des contenus disciplinaires à enseigner, en psychologie, en sociologie de l'éducation et en étude de genre, concernant notamment la diversité culturelle, les inégalités socio-économiques, le genre;
7. la capacité de mener, individuellement et avec ses pairs, une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les étudiants et la réussite de ces derniers, notamment en s'appuyant sur diverses disciplines des sciences humaines, afin de réguler son enseignement dans une perspective d'efficacité et d'équité. L'ensemble de ces objectifs s'inscrit dans le cadre d'une distanciation épistémologique et d'une vision systémique.

**Ce référentiel de compétences a été validé par la Commission des référentiels et des programmes du tronc commun le 8 mars 2023.**